



Le chantier de Roland-Garros construit sur les ruines de la démocratie participative

Alors que la ministre de l'Écologie s'est engagée à statuer en toute objectivité concernant le projet d'extension du site de Roland Garros, le Premier ministre n'hésite pas à affirmer que le gouvernement soutiendra le projet porté par la fédération française de tennis. Cette déclaration constitue un sérieux coup de canif dans le discours du président de la République en faveur d'un renouveau de la démocratie participative...

Après avoir rencontré hier le président de la fédération française de tennis (FFT), le Premier ministre a déclaré dans un communiqué que « *Le Premier ministre a donc confirmé le plein soutien du Gouvernement à tous les volets de ce projet et son attachement à ce qu'il puisse aboutir dans les meilleurs délais. L'Etat donnera en conséquence son accord à l'ensemble des procédures relevant de sa compétence dans les prochaines semaines, afin de permettre rapidement un début des travaux* ».

Où est le renouveau du débat démocratique ?

France Nature Environnement est surprise par la prise de position du Premier ministre qui contredit les engagements du président de la République pris lors de la conférence environnementale qui avait promis de renforcer la concertation environnementale. Il avait affirmé que : « *Tout doit être fait pour que sur chaque grand projet, tous les points de vue soient considérés, que toutes les alternatives soient posées, que tous les enjeux soient pris en compte et que l'intérêt général puisse être dégagé* » en ajoutant qu'« *il y a un intérêt général, il n'y a pas que la somme des intérêts particuliers* ».

La décision relève du ministère de l'Écologie

FNE a salué l'engagement de la ministre de l'Écologie à statuer sur ce projet en toute indépendance et en s'appuyant sur les conclusions du CGEDD conformément aux orientations prises par le président de la République de développer la démocratie participative en matière d'environnement. La FFT craint-elle l'avis de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages convoquée par la ministre de l'Écologie pour étudier le projet présenté par la FFT de même que son alternative ? Le projet étant situé dans l'emprise du site classé du Bois de Boulogne, la délivrance des permis de construire ne pourra intervenir qu'avec l'accord express donné par le ministre chargé des sites, en application de l'article R.125-17 du Code de l'urbanisme.

L'UNESCO s'oppose

Le 2 décembre 2011, réunis au ministère de la Culture, les membres de l'ICOMOS-IFLA¹ ont adopté une résolution contre le projet de la mairie de Paris. Ils demandent son total abandon et « *suggère(nt) de mieux étudier le projet d'extension sur une couverture de la bretelle de l'autoroute A13* »

Denez L'Hostis, président de FNE prévient « *L'annexion d'une partie du Jardin Botanique des Serres d'Auteuil, bijou patrimonial et conservatoire de la biodiversité, condamnerait inexorablement la candidature de Paris aux JO 2024. Paris, ville hôte de la COP 21 peut-elle persister dans ses contradictions ?* »

¹ ICOMOS-IFLA : Comité Scientifique International pour les Paysages Culturels, instance internationale de protection du patrimoine rattachée à l'UNESCO